

Les retraites complémentaires seront revalorisées au 1er novembre 2022

Après la revalorisation de 4% des retraites de base, c'est bien l'heure de la revalorisation de l'autre versant des pensions de retraite, les retraites complémentaires. Le taux de cette revalorisation reste pour le moment inconnu.

Une revalorisation au bénéfice de 13 millions de retraités

Maintenant que les retraites de base ont été augmentées, vient l'heure de l'augmentation des retraites complémentaires. Selon les informations du Parisien, la prochaine revalorisation des pensions Agirc-Arrco interviendra le 1er novembre 2022. Elle bénéficiera à 13 millions de retraités qui touchent une retraite complémentaire versée par cet organisme.

La grande inconnue reste le taux de cette revalorisation. Une chose est sûre néanmoins : il sera compris entre 4,9% et 5,2%. La décision finale sera prise le 6 octobre 2022, croit savoir Le Parisien.

Revalorisation Agirc-Arrco : la marge de manœuvre est connue, les arbitrages restent à faire

Si la détermination du taux de revalorisation est une tâche aussi compliquée, c'est parce que plusieurs paramètres entrent en jeu. D'une part, les retraites doivent être alignées sur l'inflation hors tabac (soit 5,3% selon les dernières prévisions). D'autre part, une revalorisation ne peut être supérieure à la hausse du salaire moyen par tête (SMPT) soumis à cotisations sociales sur un an (soit 4,8% selon les dernières estimations). En plus, il existe un rôle selon laquelle les retraites ne doivent pas évoluer plus vite que les salaires.

À l'occasion de cette revalorisation du 1er novembre 2022, l'Agirc-Arrco devra aussi procéder à un rattrapage. Il faut savoir qu'en 2021, les retraites complémentaires avaient été revalorisées de 1%, alors même que les chiffres définitifs de l'inflation ont par la suite mis en évidence un taux de 1,6%.